

# Taxe d'apprentissage



Financer la taxe d'apprentissage c'est contribuer à :

- la réalisation de projets pédagogiques innovants
- l'acquisition d'équipements technologiques de pointe
- l'expertise de vos futurs collaborateurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la taxe d'apprentissage et la contribution à la formation professionnelle sont réunies dans la **contribution unique à la formation et à l'alternance**. Une partie de cette taxe peut être directement versée à l'établissement scolaire choisi.

**Votre soutien est essentiel dans la formation et la réussite de nos élèves, ainsi qu'au développement de notre établissement.**

Pour tout renseignement complémentaire utilisez le formulaire de contact (onglet « Nous contacter »)